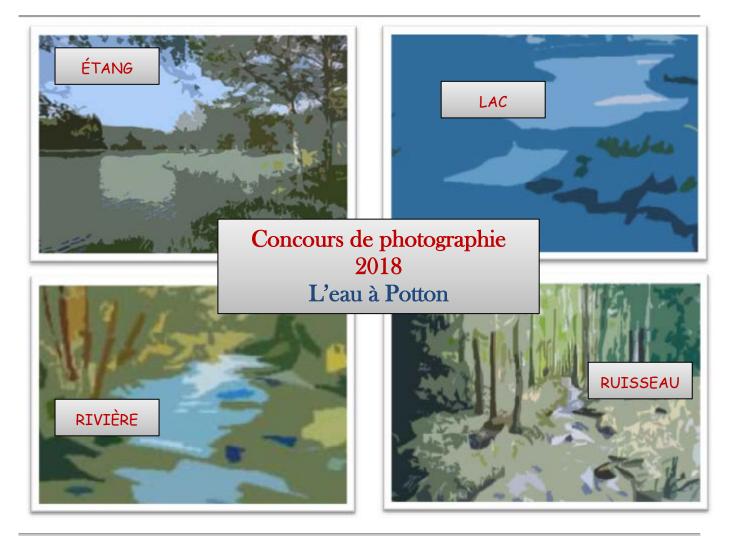
Le concours de photographie 2018 de l'Association du patrimoine de Potton se tient à l'occasion du Festival annuel de Potton qui se déroule le 11 août 2018.

Le thème de 2018 : L'eau à Potton



## Photographiez l'eau à Potton

## Étang | Lac | Rivière | Ruisseau

... le choix est vaste ...

Aux fins du concours, toutes les photos, en format imprimé, doivent être postées à l'Association du Patrimoine de Potton, C.P. 262, Mansonville, Québec JOE 1X0

ou remises à

Robert Joli, 282 chemin Leadville, Mansonville, Québec JOE 1X0 [450-292-0569] au plus tard une (1) semaine avant le FMP, soit le 3 août 2018.

## Politique adoptée par le CA de l'Association

- Le concours est ouvert à tous, habitant ou non le canton de Potton. Les membres du conseil d'administration de l'Association du patrimoine, leurs conjoints et leurs enfants peuvent participer, vu la valeur symbolique des prix.
- Les photos doivent avoir été prises dans le Canton de Potton.
- Un candidat ne peut soumettre qu'un maximum de cinq (5) photographies, en format imprimé. Toutefois, l'espace pour la présentation des œuvres étant limité, l'Association se réserve le droit de réduire le nombre d'œuvres exposées par chaque participant. Dans un tel cas, l'Association demande aux auteurs de choisir et d'identifier la photographie qui est présentée au public du Festival.
- Les photos doivent être imprimées sur papier photo et remises dans un format de 8" x 10" ou de 8" x 12" et peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Au dos de chaque photo, le candidat doit inscrire à quel endroit la photo a été prise (adresse) ainsi que ses nom, numéro de téléphone, courriel et adresse postale. Si vous connaissez le ou les propriétaires, l'histoire et l'architecture du lieu, joignez ces informations en annexe.
- Aux fins du concours, toutes les photos, en format imprimé, doivent être postées à l'Association du Patrimoine de Potton, C.P. 262, Mansonville, Québec JOE 1X0 ou remises à Robert Joli, 282 chemin Leadville, Mansonville, Québec JOE 1X0 [450-292-0569] au plus tard une (1) semaine avant le Festival, date d'échéance respectée, soit le 3 août 2018.
- Les photos imprimées peuvent être récupérées après le concours sur simple demande à Robert Joli.
- L'Association souhaite recevoir également les photographies numérisées au format JPG et ne dépassant pas 2 Mo, afin de les publier sur son site Web.
- Ces photos doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante : <u>concoursphoto@patrimoinepotton.org</u> ou remises sur une clé USB à Robert Joli. Elles doivent être accompagnées des mêmes informations que celles exigées ci-dessus. Veuillez noter cependant que pour participer au concours vous devez soumettre les photos en format imprimé. Le format numérique étant facultatif.
- Le public du Festival choisit par vote secret les trois (3) photos gagnantes.
- Les gagnants verront leur photo laminée gratuitement en vue d'une exposition à l'automne 2018 à la bibliothèque municipale.
- En soumettant une photographie au concours, le candidat autorise automatiquement l'Association du patrimoine de Potton à l'utiliser pour son site web, ses publications et ses expositions à la condition que l'auteur de la photo soit clairement identifié. Aucune rémunération ne sera versée à l'auteur pour une telle utilisation.

Association du patrimoine de Potton 25 juin 2018